

FICHE D'ECART

Fiche n°1

Réponse de l'exploitant attendue sous 15 jours après la visite d'inspection

Exploitant : Cave la Cadierenne

Site inspecté : Cave Coopérative

Date de l'inspection: 25/10/2018

INSPECTION

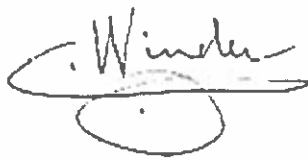
Constat de l'Inspecteur Le prélèvement asservi au débit sur 24 heures réalisé le 14 sept 2016 dans le cadre du contrôle inopiné fait apparaître une concentration :

- > en Matières en Suspension de 1900 mg/l alors pour une limite de qualité fixée à 1200 mg/l ;
- > en Substances Extractibles à l'Hexane de 4200 mg/l alors que la limite de qualité des fixée à 60 mg/l.

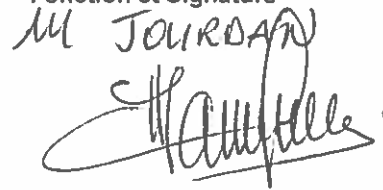
Ecart aux dispositions de : article 4.1.4.2 de l'arrêté préfectoral du 25 août 2014

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature


EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires : Des investigations sont nécessaires, par une personne qualifiée, pour déterminer l'origine des non conformités récurrentes

L'Inspection le : 28/11/18

Fiche soldée le : 28/11/18

FICHE D'ECART

Fiche n°2

Réponse de l'exploitant attendue sous 15 jours après la visite d'inspection

Exploitant : Cave la Cadierenne


Site inspecté : Cave Coopérative

Date de l'inspection: 25/10/2018

INSPECTION	<p>Constat de l'Inspecteur Le prélèvement asservi au débit sur 24 heures réalisé le 28 sept 2017 dans le cadre du contrôle inopiné fait apparaître des concentration, en AOX, Sulfures, Fer + Aluminium qui dépassent les limites de qualité.</p> <p>Ecart aux dispositions de : article 4.1.4.2 de l'arrêté préfectoral du 25 août 2014</p>
-------------------	--

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement


Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

**Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature**

M. Joursan



EXPLOITANT	<p>Commentaires et réponses de l'exploitant : <i>(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)</i></p> <p style="font-size: 1.2em; text-align: center;"><i> Nous avons demandé à VEOLIA de nous aider, mais les sources et causes de contamination restent à ce jour inconnues.</i></p>
-------------------	--

DREAL	Suites susceptibles d'être données
	<p>Ecart levé Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Proposition de mise en demeure Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Proposition d'arrêté complémentaire Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Commentaires :</p> <p style="font-size: 1.2em; text-align: center;"><i>Des investigations par une personne qualifiée sont nécessaires pour déterminer l'origine des non conformités récurrentes</i></p> <p>L'inspection le : 28/11/18</p>
	<p><input checked="" type="checkbox"/> Fiche soldée le : 28/11/18</p>

FICHE D'ECART

Fiche n°3

Réponse de l'exploitant attendue sous 15 jours après la visite d'inspection

Exploitant : Cave la Cadierenne

Site inspecté : Cave Coopérative

Date de l'inspection: 25/10/2018

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur Le rapport de travaux de phase 3, portant sur le captage et pompage des eaux de drainage au droit du collecteur 3 n'a pas été fourni.

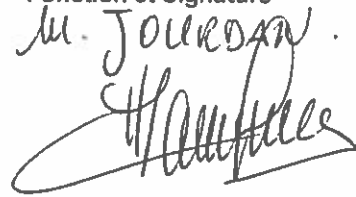
Ecart aux dispositions de : article 9.1.1 de l'arrêté préfectoral du 25 août 2014

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement
Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non
 Commentaires :

L'Inspection le : 28/11/2018

Fiche soldée le : 28/11/18